



REGLEMENT du concours de novellas « Kesk'IA, t'aimes pas mon cyberstyle ? »

Article 1 – Organisation

L'association Les Mondes d'Après, association loi 1901, dont le siège social est situé 18 Chemin de Bordeaux – 64260 LYS, organise un concours d'écriture intitulé « Kesk'IA, t'aimes pas mon cyberstyle ? ».

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne âgée de 15 à 26 ans inclus à la date de clôture, résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité.

Pour les participant-s mineur-es, la participation est subordonnée à la fourniture d'une autorisation écrite de leur représentant-e légal-e, incluant l'acceptation du présent règlement et l'autorisation d'exploitation de l'œuvre.

Chaque candidat-e ne peut soumettre qu'un seul manuscrit.

La participation est gratuite.

Les membres du jury et les membres fondateurs de l'association ne peuvent concourir.

Article 3 – Modalités de participation

Thème

Le texte doit donner à voir des **futurs désirables** et explorer trois thématiques suivantes simultanément : **créativité, intelligence artificielle, effondrements écologiques et sociétaux.**

Caractéristiques

- Texte inédit (y compris en ligne) à la date de remise des prix
- Titre original différent du thème du concours
- Longueur : comprise entre 120 000 et 180 000 signes, espaces inclus (selon Word/OpenOffice). Hors sommaire et page de titre.
- Mise en page : Arial, taille 12, marges de 2 cm, et interligne 1,5. Toutes les pages seront titrées en haut de page et numérotées en bas de page.
- Langue : français
- L'usage d'un pseudonyme est autorisé
- L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle n'est pas prohibée. Les participant-es doivent déclarer de manière transparente l'usage ou non de l'IA dans le questionnaire joint.

Article 4 – Anonymat et dépôt

Aucune information permettant d'identifier l'auteur-ice ne devra figurer sur le manuscrit.

Chaque manuscrit sera anonymisé dès sa réception.

Seule la personne chargée de la gestion administrative, non membre du jury, aura accès à l'identité des auteur-ices.

Le texte sera envoyé entre le 1er Juin 2026 et le 30 Septembre 2026 à minuit (heure de Paris), en utilisant le [formulaire en ligne](#). Durant la soumission, les pièces suivantes seront demandées:

- le manuscrit (format doc, docx, odt)
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- autorisation parentale pour les mineur-es

Tout dossier incomplet, non conforme ou reçu hors délai sera automatiquement rejeté.

Un accusé de réception sera envoyé à la fin de la soumission au formulaire.

Article 5 – Garanties et responsabilité des participant-es

Les participant-es déclarent et garantissent :

- être l'auteur-ice exclusif-ve de l'œuvre
- que l'œuvre est originale et ne constitue pas une contrefaçon
- que l'œuvre ne porte atteinte à aucun droit de tiers (propriété intellectuelle, vie privée, diffamation, etc.)
- que l'œuvre est inédite et n'a pas été primée dans un autre concours

En cas de litige, la responsabilité de l'organisateur ne pourra pas être engagée.

Article 6 – Disqualification

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute participation en cas de :

- non-respect du règlement
- plagiat ou suspicion de plagiat
- contenu illicite ou inapproprié

Article 7 – Sélection et jury

Les textes seront évalués par un jury bénévole composé :

- des membres fondateur.ices de l'association
- plusieurs membres âgé-es de 15 à 26 ans
- 1 ou plusieurs membre(s) d'honneur à confirmer

Les critères d'évaluation, présentés de manière non hiérarchisée, sont :

- respect des thèmes
- respect du nombre de mots
- qualité littéraire et narrative
- originalité/créativité
- singularité du style
- impact émotionnel
- clarté et cohérence
- portée politique du texte

Le jury procédera aux lectures des manuscrits « à l'aveugle », c'est-à-dire qu'il n'aura pas d'information indiquant si des outils d'IA ont été utilisés ou pas dans le processus de création des manuscrits.

Les critères d'évaluation seront donc les mêmes pour tous les manuscrits.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 8 – Dotations et publication

Trois lauréat-es minimum sont désigné-es par le jury, sous réserve de la qualité des textes reçus.

Des prix d'honneur ou mentions spéciales peuvent également être décernés à l'appréciation du jury.

Le concours ne comporte pas de prix en numéraire.

Les lauréat-es se verront proposer la publication de leur novella, chacune séparément, dans une collection créée pour l'occasion. La première novella sera publiée dans un délai maximum de 12 mois après l'annonce des résultats du concours (hors impondérables).

Chaque publication fera l'objet d'un contrat spécifique avec l'auteur-ice, définissant les modalités de publication et de rémunération. Les auteur-ices percevront au minimum 10 % de droits d'auteur calculés sur le prix de vente public Hors Taxes.

Toute exploitation complémentaire fera l'objet d'un accord écrit distinct.

Les textes non-lauréats pourront faire l'objet d'une publication sur notre site internet <http://lesmondesdapres.fr>, avec l'accord de leur auteur-ice, à des fins de mise en valeur. Cette publication s'effectuera sous licence Creative Commons BY-NC-ND. Les auteur-ices conserveront l'ensemble de leurs droits sur leur œuvre et pourront demander le retrait à tout moment.

Article 9 – Droits d'auteur

Tout-es les participant-es conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur leurs textes.

Pour les non-lauréat-es, aucun droit n'est cédé : elles restent entièrement libres de publier ou exploiter leur texte. Leurs textes (copies électroniques, fichiers temporaires...) seront détruits à l'issue du concours.

Pour les lauréat-es, les modalités de publication et de rémunération sont précisées dans le contrat spécifique (Article 8).

Toute autre exploitation commerciale ou promotionnelle hors cadre du concours nécessitera un accord écrit distinct avec l'auteur-ice.

Article 10 – Résultats

Le jury annoncera les résultats du concours au plus tard le 15 décembre 2026. Les résultats seront publiés sur le site www.lesmondesdapres.fr. Chaque lauréat-e sera averti-e individuellement par email ou par téléphone dans les meilleurs délais.

La remise des prix aura lieu lors d'un événement public en 2027 (date et lieu à préciser), en présence des membres du jury, selon leurs disponibilités.

Article 11 – Données personnelles

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur, et uniquement pour la gestion du concours de novellas Kesk'IA.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les participant-es disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : contact@lesmondesdapres.fr

Les données sont conservées jusqu'au 30 juin 2027.

Les lauréat-es autorisent la publication de leur nom, prénom et photographie sur tous supports.

Article 12 – Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de reporter le concours en cas de force majeure, de circonstances exceptionnelles ou si le nombre ou la qualité des manuscrits n'étaient pas suffisants. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de problème technique (perte de fichiers, email non reçu, etc.).

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Le règlement est consultable sur le site www.lesmondesdapres.fr